

VILLE DE SAINT ROMAIN DE COLBOSC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 janvier 2024

Convoqué le : 10 janvier 2024

Nombre de Conseillers en exercice : 27

Affiché le : 22 janvier 2024

Nombre de présents : 16

Nombre de votants : 25

L'an deux mille vingt-quatre, le seize janvier, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de SAINT ROMAIN DE COLBOSC, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, salle du Conseil municipal, à la mairie, sous la présidence de Madame le Maire. Conformément à l'article L.2121-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, la séance a été publique.

Etaient présents : Mmes EUDIER, STIL, LEROY, M. COLLETTE, Mmes MAILLARD, LEBRUN, PEIGNEY, M. FAVENNEC, Mme COURCHE, MM. COMBE, HELLO, Mme ROUX, MM. GAILLARD, NOURICHARD, MM. FOUACHE, LECLERCQ,

Etaient excusés : M. COURSEAU (pouvoir donné à Mme EUDIER), Mme VAL (pouvoir donné à M. COLLETTE), Mme BEAUJOUAN (pouvoir donné à Mme LEROY), MM. BESSEC (pouvoir donné à Mme MAILLARD), DACHER (pouvoir donné à M. GAILLARD), BERTRAND (pouvoir donné à Mme STIL), Mme MAIZERET (pouvoir donné à Mme PEIGNEY), Mme COLBOC, M. BOUTIN, Mmes COUTANCE (pouvoir donné à M. FOUACHE), MORISSE (pouvoir donné à M. LECLERCQ) -
formant la majorité des membres en exercice
Madame PEIGNEY a été élue secrétaire.

Objet : **Délibération n°01/2024** : Dispositif d'incitation financière à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie - Renouvellement

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 29 août 2023 le Conseil municipal a décidé la mise en œuvre d'un dispositif d'incitation financière à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie pour la période du 1er septembre au 31 décembre 2023 inclus.

Considérant le succès de cette opération Madame le Maire propose au Conseil de renouveler le dispositif pour l'année 2024, dans la limite des crédits qui seront inscrits au budget 2024.

Le Conseil municipal,
A l'unanimité,

DECIDE le renouvellement du dispositif d'incitation financière à l'acquisition d'un récupérateur d'eau de pluie pour l'année 2024 selon les mêmes conditions stipulées dans la délibération du 29 août 2023.

LE REGISTRE DUMENT SIGNE,
POUR EXTRAIT CONFORME,
La 1^{ère} Adjointe au Maire,

Carole STIL

